

11ème séminaire de droit du travail **La communication en droit du travail**

Jeudi 5 février 2026
Aula D 67, Avenue du Premier-Mars 26,
Neuchâtel
13h15 à 17h45

La communication joue un rôle central dans les relations de travail, qu'elle s'exerce entre employeurs et collaborateurs, entre partenaires sociaux ou encore envers les autorités. Dans un contexte où les attentes de transparence s'intensifient et où les obligations légales se complexifient, il devient indispensable pour les entreprises de maîtriser les bonnes pratiques et les limites juridiques qui encadrent ces échanges.

À l'occasion de cette 11^e édition de notre séminaire de droit du travail, organisé par HR Neuchâtel en association avec la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie et la FER Neuchâtel, nous vous proposons d'explorer les différentes facettes de la communication en entreprise : obligations internes, dialogue social, communication externe, liberté d'expression, surveillance et protection des données, notamment. Des spécialistes reconnus vous présenteront les enjeux actuels, les risques à anticiper et les outils permettant d'assurer une communication conforme, efficace et respectueuse des droits de chacun.

Ce séminaire se conclura par une table ronde réunissant experts et acteurs du terrain, qui partageront leurs expériences et éclaireront les enjeux actuels de la communication en entreprise.

Programme

Dès 13h15 **Accueil des participants**

13h30 **Mot de bienvenue**
Mike Pessotto, Président HR Neuchâtel

Communication interne

Quelles sont les obligations légales en matière de communication entre l'employeur et le travailleur ?

Roxane Zappella, juriste, titulaire du brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales, directrice FER Neuchâtel et Régine de Bosset, avocate, service juridique CNCI, Neuchâtel

Dialogue social et procédures de consultation

Pascal Moesch, avocat spécialiste FSA en droit du travail, Neuchâtel

Communication externe

Tour d'horizon des obligations d'annonce aux autorités

Gauthier Lang, avocat spécialiste FSA en droit du travail, Neuchâtel

Questions

15h30	Pause
16h00	Libertés et limites de la communication en droit du travail José Zilla, avocat spécialiste FSA en droit du travail, Neuchâtel
	Protection des données et surveillance de la communication des travailleurs Aurélien Witzig, docteur en droit, avocat, professeur à l'Université de Neuchâtel
	Questions
17h00	Table ronde : Bonnes pratiques et erreurs à éviter en matière de communication sur le lieu de travail
	Pierre Matile, avocat, CJE Sàrl, Cortaillod
	Valérie Gianoli, cheffe du Service de l'emploi du canton de Neuchâtel
	Jean-Luc Vivot, directeur RH, Fondation admed, Fontaines
	Yoann Jeunet, directeur marketing Uditis SA, Peseux
17h45	Fin du séminaire

Lieu (à choix)

- **En présentiel** : Avenue du Premier-Mars 26, à Neuchâtel, Aula D 67 (2^{ème} étage)
- **Par visioconférence**

Inscription

Délai : 30 janvier 2026

[Inscriptions en ligne sur le site de HR Neuchâtel](#)

Finance d'inscription

CHF 100.- pour les membres de HR Neuchâtel, de la CNCI et de la FER Neuchâtel

CHF 150.- pour les non-membres

L'inscription sera confirmée par courriel. En cas de désistement après le délai d'inscription, la finance d'inscription sera considérée comme due et non-remboursable.

Responsables de la manifestation

Régine de Bosset, avocate, service juridique CNCI: regine.debosset@cnci.ch 032 727 24 27

Roxane Zappella, directrice FER Neuchâtel : roxane.zappella@fer-ne.ch 032 727 37 16